

N°503

du 05
JUN
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

UNE MONARCHIE RESPECTÉE

Les Britanniques viennent de célébrer avec faste et recueillement le jubilé de diamant de leur reine. A 86 ans, Elisabeth II a reçu l'hommage unanime de son peuple. Cette image de la continuité du pouvoir royal interpelle tous les Etats avides de changements.

Les Anglais ont un grand respect pour les traditions. L'insularité les a tenus longtemps à l'écart des grands remous du monde. Certes, le tunnel sous la Manche et internet sont venus bouleverser les habitudes. Mais les Britanniques restent attachés à cette cohabitation pacifique avec la famille royale.

Il est vrai que le régime anglais concilie harmonieusement les tropismes du changement et les racines de la continuité. Le changement réside dans un gouvernement issu d'une majorité parlementaire et qui détient la plus grande partie du pouvoir exécutif. La continuité est portée par la monarchie héréditaire qui concentre la quintessence des vertus britanniques de tolérance et de dignité.

Certes la monarchie de l'an 2012 a réduit son train de vie. Elle s'est rapprochée du peuple et de ses émotions notamment lors de la tragique mort de la princesse Diana.

Certes les mœurs ont changé plus que dans beaucoup d'Etats européens. La rigidité de l'époque victorienne a laissé la place à la minijupe de Mary Quant. Les Beatles ont révolutionné la musique et Elton John, à l'immense talent, a ému le monde entier en célébrant la mémoire de cette "Candel in the Wind" qu'était l'épouse du prince Charles.

Certes l'Empire britannique n'est plus ce qu'il était mais le Commonwealth a mieux résisté à l'épreuve du temps que la francophonie.

suite à la page 3



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 **Devant l'aggravation de la crise alimentaire dans le Sahel**

Lomé veut réduire l'impact et redistribuer les ressources dans la sous-région

P.7 **La NJSPF à Dapaong**

Pour dévoiler le vrai visage de l'UNIR



Gilbert F. Houngbo, Premier Ministre

P.3 **Pour mieux concevoir et dimensionner les routes, bâtiments et ouvrages d'art**

Une 2ème vague de 30 techniciens et ingénieurs en TP poussés à l'utilisation des logiciels appropriés

P.4 **Contre l'érosion côtière au Togo**

Une nouvelle épreuve contre la furie de la mer à Aného

P.3 **Mesure législative contre le tabac et autres produits dérivés**

Enfants et jeunes toujours exposés, 6 mois après le délai de 12 mois pour se conformer à la loi

Lampe torche Double sim FM Radio
12.000F +1 kit offert

50 % de bonus pour tout rechargement par transfert de crédit (1)

7 f/min pour tout appel vers les numéros complices (2)

moovsurprises

Les offres de la semaine du 2 au 8 juin 2012

no limit

(1) Offre valable le 02 et 03 Juin/Bonus valide vers N° Moov 7 jours de 00h00 à 17h
(2) Tarif valable pour les appels entre 22h00 et 00h00 uniquement.

Service Client : 777 (gratuit) ou 99997777 (payant)

group. **etisalat**

Mesure législative contre le tabac et autres produits dérivés

Enfants et jeunes toujours exposés, 6 mois après le délai de 12 mois pour se conformer à la loi

Sylvestre D.

Pendant qu'il faut saluer les décisions du conseil des ministres fortement « hydrolysé » du 1^{er} juin 2012, avec l'adoption des décrets d'application du Code de l'eau du 14 juin 2010 – décret fixant les conditions de contrôle et d'analyse des rejets dans l'eau, décret fixant les modalités d'octroi, de renouvellement, de suspension et de retrait des autorisations de déversement de substances polluantes, décret relatif aux statuts et attributions des comités de bassin –, une autre mesure de l'Exécutif togolais a laissé place à la déception. Le 31 mai dernier, cela a sonné comme une impuissance du pouvoir de Lomé à sauver la vie humaine face aux ravages du tabac qui s'entend les feuilles de la plante de tabac, *Nicotiana tabacum*. Dans les rangs des associations qui s'y opposent, la déception a été palpable. Et pour cause, leur combat reste le même, six mois après la fin du délai de 12 mois pour se conformer à la nouvelle loi promulguée le 31 décembre 2010. En réalité, la mesure législative contient en elle-même les raisons de son inapplicabilité. Les industries de tabac ne peuvent que se frotter les mains.

La loi sur la production, l'importation, la distribution, la vente, la publicité, la promotion et la consommation du tabac et de ses produits dérivés [notamment les cigares, les cigareilles, le tabac à pipe, les papiers à tabac et les rouleaux ou tubes de tabac préfabriqués] a accordé aux producteurs, fabricants et distributeurs du tabac et de ses produits dérivés un délai de 12 mois pour s'y conformer, à compter de sa promulgation. L'objectif n'est pas d'interdire le tabac et ses produits dérivés. La loi vise plutôt la légalité et la licéité de l'importation. « *Un autre projet de loi pourra être introduit à l'Assemblée nationale par le Gouvernement pour interdire l'importation en cas de besoin (...)* C'est au vu d'une loi votée par l'Assemblée nationale et promulguée que le Gouvernement peut interdire son commerce », disait-on il y a plus d'un an. Seulement, « *par les taxes directes ou indirectes, l'importation du tabac et de ses produits dérivés apporte un plus à l'économie nationale* », signale en gros caractères l'Exécutif. Comment donc arriver à l'interdire ? Les dégâts socio-sanitaires et environnementaux entraînés par le tabac peuvent encore attendre : 4 milliards de francs Cfa de recettes douanières annuelles, environ 5,277 milliards de francs Cfa perdus entre 2003 et 2007 pour cause de trafic illite de cigarettes au Togo.

Les organisations de lutte contre le



Kondi Agba, Ministre de la Santé

tabac ne doivent pas se leurrer. Ils vont beau hurler, la baguette dangereuse est licite. Officiellement. Au Parlement en 2010, on l'a écouté chez les gouvernants : « *le tabac et ses produits dérivés sont des produits licites. Seule leur commercialisation ou leur importation peut suivre des voies illégales et illicites (...)* Toutefois, l'interdiction absolue de l'importation du tabac et de ses produits dérivés priverait le trésor public des recettes qu'elle engendre ». Les fumeurs actifs peuvent encore prolonger leur passion, au grand dam des fumeurs passifs, ceux-là qui en meurent aussi pour avoir juste respiré la fumée rejetée. Sur les étalages, on peut remarquer que certains paquets de cigarettes se sont pliés à l'exigence de la loi togolaise qui impose de porter la mention « *Vente uniquement autorisée au Togo* », imprimée au-dessous de la marque commerciale, en caractères indélébiles et très

apparents, en plus de l'avertissement sanitaire « *Le tabac nuit gravement à la santé* ».

Aujourd'hui, la grande fausse note dans cette démarche reste la vente en plein air aux enfants (personnes âgées de moins de 18 ans). Sans que l'Autorité ne soit arrivée à s'imposer. Pourtant, il était dit que, après la promulgation, on interdira de fumer dans les locaux et véhicules à usage collectif suivants : établissements scolaires, universitaires et centres de d'apprentissage ; établissements sanitaires ; salles de spectacles, de cinémas, de théâtres, de concerts ; salles et terrains de sports ; bibliothèques ; ascenseurs ; services ouverts au public ; véhicules de transports en commun, bâtiments gouvernementaux ; stations d'essence et ou tout autre lieu fréquenté par le public. Pas de police municipale, par exemple, pour y veiller. Parallèlement, une liste

limitative des espaces à usage collectif autorisant des places ou espaces aménagés aux fumeurs est établie : transports par mer ; gares routières, fluviales, maritimes, ferroviaires, halls d'aéroport en commun ; hôtels, restaurants et bars. Les fumeurs exercent publiquement au-delà de leurs frontières. En plus, il était dit que tout jeune (personne âgée de moins de 21 ans) sera interdit de vendre ou de distribuer des cigarettes. Plutôt, on en voit sous la barbe des forces de sécurité. Alors même que, dans les pénalités, toute personne qui vend, offre à la vente ou autorise la vente de cigarettes et autres produits du tabac à un jeune est passible d'une amende de 50.000 à 1.000.000 francs Cfa.

Le 31 mai 2012, le Directeur de l'Alliance nationale des consommateurs et de l'environnement (ANCE), Edeh Kodjo Fabrice, a crié qu'il ne faudra pas associer à la lutte les industries de tabac (toute entreprise de fabrication et de distribution en gros de produits du tabac et tout importateur de ses produits). Lesquelles ne manquent pas d'ingéniosité pour attirer plus de fumeurs. Le combat doit être local : il faut déjà épargner les fumeurs passifs, les enfants et les jeunes en appliquant la loi du pays. Surtout qu'au Togo, le taux de prévalence va grandissant : globalement stable à 31,3% ; 17,4% chez les élèves de 13 à 15 ans en 2007 ; la première expérience entre 11 ans chez les filles et 14 ans chez les garçons, etc.

Correction des copies de l'examen du BAC 1

La menace de remplacer les enseignants titulaires fait fléchir la grève

Ça a grogné encore, bizarrement, pour les conditions de travail ! C'est à ne rien comprendre dans cette brouille autour de la correction des copies du Baccalauréat 1^{ère} partie. Avant la phase écrite dudit examen, l'Exécutif togolais a chanté les 150 millions de francs Cfa sortis pour éviter les cris de colère des enseignants qui entourent, à chaque année, la phase de la correction. Finalement, il n'en est rien. Juste l'adoption de la correction type et le début de la pré-harmonisation par-ci, pas de démarrage de la pré-correction par-là, et les enseignants ont abandonné les copies pour parler revendications : prime de surveillance 40.000 francs contre une prime inégalitaire actuelle de 13.000 francs, 16.000 francs et 19.000 francs suivant les localités ; prime de correction 120.000 francs, déplacement intra urbain 20.000 francs, déplacement inter

urbain 100 francs par kilomètre, séjour 35.000 francs, prime d'oral 20.000 francs.

Des revendications auxquelles le Gouvernement dit ne pas pouvoir répondre dans l'immédiat. Seulement, « *il n'y a aucune proposition concrète et on demande d'aller travailler* », a pesté dans la matinée d'hier un enseignant qui devait exercer au lycée de Tokoin de Lomé. Et de préciser que « *ce qui est sur le papier est différent de ce qu'on nous donne* ». Une façon de dire qu'il y a des contorsions dans la distribution des primes de correction.

A tout ceci, l'Autorité oppose un remplacement des enseignants titulaires grévistes. Et tout est sens dessus, sens dessous dans les informations. Depuis hier, il se raconte que, dans un centre au Nord du pays, on a réquisitionné les copies et des étudiants pour venir les corriger. Mais ceux-ci ont dû se déclarer, très tôt, non expérimentés. Ce qui a fait rediriger vers des enseignants retraités dont on connaît les domiciles...pour la cause de la correction. Pendant ce temps, dans le principal centre d'écrit de Lomé, les enseignants grévistes ont fait main basse sur les copies. Au point que les enseignants volontaires (que l'ironie qualifie de correcteurs sans frontière) ou les apprentis enseignants qu'on aura déniché ne trouveront rien à corriger. Ailleurs encore, les enseignants titulaires sont en salle de correction, mais ne travaillaient pas. Un véritable désordre et une peine morale



Essossimna Léguézim-Balouki, Ministre de l'Enseignement secondaire

que ne méritent pas de vivre les élèves après la phase de l'écrit. En fait, comment quelqu'un qui n'a pas enseigné la matière peut-il bien corriger une épreuve ? Que cherchent les forces de l'ordre dans tout ceci ?

Dans tous les cas, et c'est ce qui est constant, le ministère de l'Enseignement secondaire semble réussir dans ses menaces de remplacer les grévistes. Les enseignants crient à tue-tête être « *très ouverts aux discussions* », et que leurs revendications sont juste un point de départ des discussions. Aux derniers recoupements, les grévistes ont repris le travail et parlent d'une reprise stratégique jusqu'à ce mardi, selon la tournure des négociations. Autrement, à la suite des centres d'écrit de Zébévi à Aného et de Tsévié, déjà dans la matinée d'hier, tous les centres d'écrits du pays ont suspendu le mot d'ordre de grève.

VERBATIM Par Eric J.

Que voit la communauté internationale ?

Le ballet des diplomates internationaux, de haut niveau, s'accroît au Togo depuis le lendemain du scrutin présidentiel de mars 2010. La visite le mardi 17 janvier 2012, de la Secrétaire d'Etat américaine, Mme Hilary Clinton, a été très remarquable quand on connaît la position très ferme de l'administration américaine vis-à-vis du régime togolais trois années auparavant.

En effet, mis sous étoile pendant plus de quinze années consécutives pour déficit démocratique, le Togo a renoué avec la communauté internationale au lendemain des élections législatives d'octobre 2007, jugées transparentes et crédibles par les observateurs et l'opinion internationale. Cela fait suite à la signature de l'Accord politique global, Apg, qui consacre le dialogue permanent entre l'opposition, la société civile et le pouvoir de Lomé. Une assemblée pluraliste a été mise en place. Malheureusement, elle ne comporte que trois partis politiques sur la quatre-vingtaine à qui les Togolais ont donné mandat pour les représenter à l'hémicycle.

Depuis lors, le pays de Faure Gnassingbé est redevenu fréquentable, voire fortement fréquentable. Plusieurs personnalités de haut rang sont reçues par le Président Faure ou le Premier ministre Gilbert Houngbo. Cette nouvelle donne sera encore plus renforcée lorsque le Togo a reçu la confiance de ses pairs africains et du monde pour siéger au Conseil de sécurité des Nations Unies, centre résolutif de l'organisation onusienne où se décide la marche du monde. Et les Etats qui se montraient intransigeants avec le Togo lui montrent désormais une grande amitié.

La Secrétaire d'Etat américaine, Mme Hilary Clinton, son collègue Secrétaire adjoint au Trésor, Neal Wolin, Dirk Niebel, le ministre allemand de la Coopération, Vuc Jeremic, ministre des affaires étrangères de la république de Serbie, Daniel Carmon, le directeur général de l'Agence israélienne de coopération internationale... la ministre d'Etat pour les Affaires fédérales et européennes de l'Etat de Bavière, Emilia Müller, de même que les diplomates internationaux tels que : la secrétaire générale adjointe de l'ONU et nouveau Haut Représentant pour les affaires de désarmement, Angela Kane, le Commissaire européen pour le Développement, Andris Piebalgs, le secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), le Turque Ekmeleddin Ihsanoglu, ... sont tous déjà passés par Lomé pour des raisons diverses. Néanmoins tous ces diplomates ont désormais les mêmes impressions sur le Togo. Comme l'exprime si bien Mme Müller Emilia : « *D'énormes progrès ont été faits, les chiffres de croissance sont positifs ; ce qui est très important pour le climat des affaires et des investissements et surtout pour l'emploi des jeunes et le développement* ».

Malgré cela, certains Togolais croient dur comme fer que rien ne bouge au Togo, que tous les signaux sont au rouge, qu'il n'y a pas de programme de société fiable... et que les Togolais sont de plus en plus pauvres. Mais alors, que voit la communauté internationale pour parler d'évolution au Togo ?

Pour mieux concevoir et dimensionner les routes, bâtiments et ouvrages d'art

Une 2ème vague de 30 techniciens et ingénieurs en TP poussés à l'utilisation des logiciels appropriés

Le Programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur des travaux publics du Gouvernement togolais déroule sa 2^{ème} vague de 30 techniciens et ingénieurs en TP poussés à privilégier l'utilisation de l'ordinateur dans leurs activités. On est plus tenté



Andjo Tchamdja, Ministre des Travaux Publics

à aller de façon manuelle ou simplement, à tout entrevoir à l'œil nu. Même pour mesurer. Or, la dimension doit agir sur les coûts proposés. Du coup, on a recours à des raccourcis pour exécuter le chantier. Ce n'est donc pas un formé à l'utilisation des logiciels. Il

Edito

suite de la page 1

UNE MONARCHIE RESPECTÉE

Le Royaume-Uni moderne a son lot de problèmes et notamment une économie vacillante. Il hésite toujours entre la participation à l'Europe et son lien paternel avec les Etats-unis. Membres de l'Europe de Bruxelles, les Anglais sont restés fidèles à la Livre et ils sont demeurés à l'écart des accords de Schengen.

Mais le pays est lancé dans une transformation de fond et le monde

entier va découvrir une nouvelle Angleterre à l'occasion de la prochaine olympiade.

Elisabeth II régit sur un pays en profond changement mais qui, grâce à son autorité, a su maintenir l'essentiel de ce qui fait une Nation : le respect des citoyens pour leur système politique et pour ceux qui l'incarnent et notamment pour leur Reine.

Devant l'aggravation de la crise alimentaire dans le Sahel Lomé veut réduire l'impact et redistribuer les ressources dans la sous région

Jean Afolabi

Les productions céréalières au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont en baisse de 9% par rapport à la campagne agricole 2010/2011, année de production record, et en hausse de 5% par rapport à la moyenne des cinq dernières années (2006/2010). Cependant, dans les pays sahéliens, les productions céréalières ont fortement baissé non seulement par rapport à la campagne agricole 2010/2011, mais aussi par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ces baisses de production ont touché en particulier la Gambie (baisse de 56% par rapport à 2010/2011 et de 40% par rapport à 2006-2010), le Tchad (49%/22%), le Sénégal (36%/21%), le Niger (31%/14%), la Mauritanie (34%/10%) et le Burkina Faso (20%/5%). La situation pastorale demeure également précaire en raison de la faible production fourragère, du faible niveau de remplissage des points d'eau et des difficultés de mobilité des troupeaux transhumants en raison de l'insécurité au Nord Nigeria et du conflit malien.

Au niveau régional ouest africain, les prix des denrées alimentaires restent à un niveau élevé et les échanges de produits

agricoles sont entravés par la multiplication des contrôles aux frontières et les nombreuses tracasseries routières. La situation nutritionnelle demeure également préoccupante avec des taux de malnutrition au-dessus du seuil d'alerte (10%).

Cette situation justifie une réunion ministérielle (Agriculture et Commerce) des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) et du Conseil inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (Cilss) et de leurs associés d'experts ce mardi à Lomé. On s'attend à Lomé que la réunion fasse le point des mesures déjà engagées aux niveaux national, régional et international et, sur cette base, susciter les mesures additionnelles d'urgence qui s'imposent ainsi que des mesures structurelles (long terme) pour une meilleure prévention des crises alimentaires et nutritionnelles. L'on va prendre des mesures spécifiques concrètes pour le renforcement de l'assistance alimentaire au Nord Mali et la gestion de l'impact du conflit sur les pays voisins d'accueil des populations déplacées, et décider d'une accélération de la mise en œuvre des interventions structurelles de sécurité alimentaire

préconisées à travers les Programmes nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA-SA) et du Programme régional d'investissement agricole (PRIA). Ou encore inviter les Etats membres et l'ensemble des acteurs pour le strict respect de la réglementation communautaire en matière de libre circulation des personnes et des biens dans le but de faciliter les échanges intra-communautaires entre pays excédentaires et pays déficitaires.

Plus spécifiquement, l'engagement sera pris par les ministres sur la non restriction des échanges de produits vivriers dans l'espace Cedeao et Cilss, ainsi qu'une proposition de relèvement des allocations des Etats en 2012 et 2013 au financement des programmes d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire, indique-t-on officiellement.

En Mars 2012, environ 6 millions de personnes étaient en insécurité alimentaire sévère. L'on craint que la situation ne se détériore davantage pour d'autres millions de personnes d'ici la soudure si les actions d'assistance déjà mises en œuvre par les Etats et les organisations régionales ne sont pas renforcées. Le conflit malien constitue une autre source d'aggravation de la crise alimentaire. Au mois d'avril, on compte au moins 270 000 personnes déplacées, dont plus de 160 000 dans les pays voisins (Burkina Faso, Niger et Mauritanie); le plus souvent avec leur cheptel (au Burkina Faso par exemple, près de 100 000 têtes seraient dénombrées) augmentant les risques de conflits liés à l'utilisation des rares pâturages.

et spécialisés, à en croire le Directeur général des travaux publics, Kanfitine Tchede Issa. Et d'ajouter qu'il s'agit là d'une autre phase dans l'amélioration de l'exécution des travaux routiers. L'Exécutif togolais ayant, dans une première phase, adopté un nouveau Code des marchés publics.

Passé les discours, les techniciens et ingénieurs devront se frotter à la conception et le dimensionnement des chaussées routières par l'application de logiciels d'infrastructures, et la conception et calcul des structures de bâtiments, d'ouvrages d'art, ainsi que de franchissement par des logiciels de structures et d'entretien de bâtiments et d'ouvrages d'art. Les logiciels étudiés sont Structural Analysis et Autodesk Robot pour les structures, Covadis et Alizé pour le dimensionnement des chaussées.

En rappel, du 26 octobre au 6 novembre 2010, 25 autres cadres des travaux publics (techniciens et ingénieurs de génie civil) étaient formés au dimensionnement des chaussées et à la conception/calcul des ponts. Pour choisir les bons matériaux, faire le bon dosage et respecter les normes requises en la matière.

Pour mieux concevoir et dimensionner les routes, bâtiments et ouvrages d'art

Une 2ème vague de 30 techniciens et ingénieurs en TP poussés à l'utilisation des logiciels appropriés

suite de la page 3

secret, les ingénieurs et entrepreneurs togolais ont perdu la main; ils ne suivent pas des « mises à jour ». Et « le manque de renforcement des capacités des opérateurs du secteur, qu'il s'agisse des cabinets d'études et de contrôle ou des entreprises d'exécution, a des répercussions sur la qualité des travaux réalisés. Il apparaît donc urgent de préparer les différentes équipes à être à la hauteur des défis techniques qui se présentent », selon la précision du ministre Andjo Tchamdjia des Travaux publics, à l'ouverture du séminaire. Le chantier des infrastructures étant une priorité actuelle pour le pouvoir de Lomé. Une question de pratiques modernes au moment où il est consenti des moyens financiers et des investissements importants au domaine routier : 163,485 milliards de francs Cfa de prévision budgétaire pour 2012, contre 120,641 milliards de francs Cfa en 2011.

La formation est assurée par le bureau INSTIC du Togo, déclaré adjudicataire par la Direction nationale du contrôle des marchés publics après un appel à concurrence des bureaux qualifiés

Contre l'érosion côtière au Togo

Une nouvelle épreuve contre la furie de la mer à Aného



restaurants installés sur la plage à vider momentanément les lieux selon le niveau atteint. L'adhésion de la population, représentée à la rencontre par des chefs locaux et de responsables de quartier, semble acquise, chacun ayant compris le bien-fondé des travaux devant la menace persistante de la mer qui ne se trouve qu'à quelques dizaines de mètres des habitations. Coût des travaux : 1 milliard 603 millions 550 mille francs Cfa, dont 57,55 millions de francs pour le contrôle assuré par le bureau INRO LACKNER. Le tout entièrement à la charge de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) commune à huit pays d'Afrique de l'ouest, dont le Togo, ayant le Franc CFA en partage.

Le geste fait suite à une demande des autorités togolaises dont la majeure partie des 50 km de la façade maritime du pays est soumise à une forte érosion. En dehors de Aného et de Gounou-Kopé, des épis sont prévus à Porto Seguro (Agbodrafo), Tropicana, à Agbavi... « Nous avons déposé des dossiers au Fonds japonais et au Fonds allemand pour réaliser entre 15 et 30 épis. Si cela est fait, on aura sauvé provisoirement les côtes togolaises », rassure-t-on au ministère de l'Environnement et des ressources forestières.

Mais pendant qu'on s'y met, à Aného, les populations s'achament sur le sable et les gravillons marins qu'elles extraient et vendent ou utilisent à des fins de construction, regrette-t-on au ministère de l'Environnement. La pratique a fini par fragiliser les épis au niveau d'Aného, ainsi qu'à Ramatou Beach, ou à Kpogan où le sable de mer s'en va. La récente mesure d'interdiction formelle de l'exploitation et de la commercialisation du sable marin n'a guère entamé cette ardeur des populations « qui ont besoin d'emploi et de vivre », explique-t-on à Aného.

D'une manière générale, l'ensemble du littoral togolais est soumis aux effets de l'érosion côtière, principalement du côté-est du port autonome de Lomé. C'est aussi le cas de pays de la région ouest africaine depuis la Mauritanie. Dans l'attente d'un plan global de lutte contre ce fléau naturel, « chacun essaie des aménagements pour protéger ses côtes », affirme-t-on au ministère de l'Environnement. Plusieurs épis et des brise-ramas ont été réalisés depuis Aného jusqu'à Kpémé afin de stopper l'avancée de la mer sur le territoire. Ils ont fait leurs effets, notamment à Kpémé où la mer a reculé par endroits sur près de 50 mètres, reconnaissent les riverains.



Togotelecom

COMMUNIQUE

IL NOUS A ETE RAPPORTE QU'UNE SOCIETE DE LA PLACE PRETEND COMMERCIALISER LA TELEVISION SUR INTERNET. TOGO TELECOM INFORME LES PERSONNES AYANT SOUSCRIT AUPRES DE CETTE SOCIETE QU'ELLE N'EST PAS RESPONSABLE DE CE GENRE D'OFFRES.

PAR CONSEQUENT, TOGO TELECOM NE SAURAIT REpondre DES QUESTIONS LIEES A CE SERVICE ET INVITE LE PUBLIC A LA VIGILANCE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 112 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

FOOTBALL CM2014/ SELECTION NATIONALE

Pour les Eperriers, Kalen n'a pas suffi

Le Togo s'est fait accrocher 1-1 par la Libye en match comptant pour la 1ère journée des préliminaires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, disputé dimanche à Lomé, au stade de Kégué.

Gilles Vévey

Pour leur première sortie, les Eperriers n'ont pas réussi le grand jeu devant la sélection libyenne qui a su tenir le choc et répliquer au moment opportun. Dominateurs dans le jeu, les coéquipiers du capitaine Serge Akakpo n'ont pas eu la veine devant les buts en dehors de la réalisation de Kalen Damessi à la 8e. Le Lillois qui célébrait sa première titularisation avec les Eperriers a été l'une des satisfactions de la rencontre côté togolais.

Côté libyen, pas grand-chose à se mettre sous la dent. Sauf que les Chevaliers n'ont pas laissé beaucoup de temps aux Togolais de savourer leur but. Ahmed Zuway à la 15e se joue de la défense togolaise un peu laxiste dans le marquage pour battre



Tchagouni Baba.

Ce n'est pas une bonne entame de la compétition pour les Eperriers, surtout que les Lions Indomptables, autres adversaires des Togolais semblent marquer leur terrain en l'emportant à domicile 1-0 sur la R.D Congo.

Le 10 juin prochain, les Eperriers qui se déplacent à Kinshasa dans un contexte difficile- les Congolais chercheront à refaire le chemin perdu- savent qu'un résultat est nécessaire pour ne pas trop décrocher.

Autres résultats

Le Ghana qui a fait la plus grosse impression de la 1ère journée en étrillant le Lesotho à Kumasi (7-0). L'Algérie n'est pas en reste avec son probant succès sur le Rwanda (4-0). La Côte d'Ivoire a également assuré l'essentiel, pour la première de

Sabri Lamouchi en tant que sélectionneur, avec une victoire face à la Tanzanie (2-0), tout comme le Sénégal et l'Egypte, respectivement contre la Libéria (3-1) et le Mozambique (2-0).

En revanche, la tâche a été beaucoup plus compliquée pour une sélection du Maroc, sans génie offensif, accrochée en Gambie (1-1). De son côté, le récent vainqueur de la CAN 2012, la Zambie, a mordu la poussière lors de son déplacement au Soudan (2-0). Il en a été de même pour le Mali, défait pour la première fois de son histoire face au Bénin (1-0). Pour ces nations, il y a déjà urgence et les points vaudront cher lors de la 2e journée des éliminatoires, qui débutera dès vendredi.

AVIS DE RECRUTEMENT

Un important Groupe international opérant dans le domaine du transport et de la logistique recherche pour sa filiale en installation au TOGO un Directeur Commercial, un Directeur des Ressources Humaines, un Responsable Logistique, un Secrétaire de Direction et 02 Logisticiens répondant au profil ci-après.

Directeur Commercial :

Fonction et responsabilité

Rattaché au Directeur Général, le Directeur Commercial est chargé de commercialiser toute la gamme des produits transport, logistiques et transit. Ses responsabilités sont définies comme suit :

- Définir les stratégies et les objectifs commerciaux en prenant en compte les plans directeurs du Groupe, et s'assurer que les objectifs fixés sont atteints.
- Faire développer les plans d'actions pour les ventes basés sur les stratégies et les objectifs fixés.
- Œuvrer à l'identification et à la prospection des nouvelles opportunités d'affaire. Assurer le développement des ventes et la gestion des clients existants.
- Assurer la communication d'entreprise en matière commerciales.
- Elaborer les offres de prix et proposer les meilleures solutions techniques.
- Effectuer les reportings des informations sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des contrats, en direction des équipes commerciales régionales et du Groupe.

Qualifications :

- Avoir un niveau BAC + 4/5 d'une école commerciale.
- Cumuler au moins 5 ans d'expérience au poste de Directeur Commercial dans les entreprises de transport, logistique et transit ou dans une fonction similaire.
- Avoir une forte capacité d'organisation, un leadership et un sens des relations interpersonnelles avérées couplées à d'excellente qualité en communication.
- Maîtriser l'anglais et le français avec d'excellente capacité de rédaction et d'expression en anglais professionnel.
- Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).
- Maîtriser les aspects techniques du domaine de transport, logistique et transit.
- Etre persévérant, posséder un bon relationnel (charisme), avoir une capacité d'écoute, résister au stress.
- Faire preuve d'organisation et d'anticipation, être autonome et réactif.
- Etre disposé à voyager fréquemment.
- Avoir un permis de conduire.

Directeur des Ressources Humaines

Fonction et responsabilité

Rattaché au Directeur Général, le Directeur des Ressources Humaines est chargé de concevoir et de proposer une politique d'optimisation des ressources humaines notamment la gestion administrative du personnel et des ressources humaines. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Participer à la définition et à la mise en place de la stratégie de recrutement en fonction des objectifs du Groupe :
- La formation et le développement de la compétence des salariés.
- La promotion du personnel et la gestion des carrières.
- Les relations avec les institutions représentatives du personnel (délégués du personnel) et les organisations syndicales.
- Développer les motivations par l'élaboration d'un projet d'entreprise ou des différentes formes de participation des salariés (intérêt).
- Etre garant de la qualité du climat social en recherchant l'adhésion du personnel aux objectifs de l'entreprise et en diffusant les informations d'ordre économique et social liées aux objectifs du Groupe.
- Suivre les recrutements et les départs, gérer les personnels temporaires et les stagiaires.
- Assurer les formalités administratives auprès de l'administration du travail et des organismes sociaux.
- Gérer la paie, les emplois, les effectifs et les compétences.
- Assurer l'application du droit du travail et de la convention collective.

Qualifications :

- Avoir un niveau d'études BAC + 4/5, mastères spécialisés en gestion des ressources ou diplôme équivalent.
- Cumuler au moins 10 ans d'expérience au poste de Directeur des Ressources Humaines au sein d'un groupe international.
- Faire preuve d'un sens relationnel et d'un sens du service, disposer aussi d'une excellente qualité d'écoute et d'une vision très opérationnelle du métier.
- Etre un homme ou femme de dialogue et d'écoute, être capable de concilier différents points de vue et être un excellent négociateur.
- Avoir la capacité de gérer les conflits individuels et collectifs

○ Maîtriser l'anglais et le français avec d'excellente capacité de rédaction et d'expression en anglais professionnel.

○ Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

Responsable Logistique :

Fonction et responsabilité

Sous la responsabilité du Directeur d'exploitation, le Responsable Logistique gère les flux d'informations et de marchandises, des producteurs jusqu'à la livraison des marchandises aux clients. Ses objectifs sont le gain de temps et la réduction des coûts. Il gère de même les équipements de manutention et de stockage nécessaires à la manipulation. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Définir en collaboration avec le Directeur d'Exploitation la stratégie logistique de la filiale (réception, stockage, livraison) dans l'objectif de satisfaire les clients.
- Définir et mettre en œuvre les procédures opérationnelles de réception, manipulation, stockage, chargement et déchargement des marchandises
- Vérifier la disponibilité des systèmes de contrôle des flux de marchandises (système informatique de gestion des stocks, gestion des délais, évaluation des performances).
- Coordonner et contrôler la chaîne logistique.
- Répartir et gérer le personnel en fonction des évolutions des besoins.
- Contrôler la qualité, le coût et l'efficacité de la chaîne logistique.
- Analyser les problèmes logistiques et proposer des améliorations.
- Se tenir informé des changements, par exemple en matière de législation, de réglementations, de comportement de la clientèle.
- Mettre en œuvre les procédures d'hygiène et de sécurité relatives au mouvement/manutention et au stockage des marchandises.
- Animer ou participer aux réunions sur les projets logistiques en cours.
- Mettre en place des plans d'actions pour réduire les coûts et les délais et pour satisfaire au mieux les clients.
- Assurer le suivi des opérations de stockage et de livraison des marchandises, organiser la préparation de commandes clients, assurer le chargement en respectant les délais de livraison.
- Tenir et mettre à jour son tableau de bord de rentabilité et des coûts logistiques.
- Organiser le travail de ses équipes.

○ Avoir un niveau d'études BAC + 4/5, ingénieur, d'une école de transport et logistique ou tout autre diplôme équivalent.

○ Maîtriser les techniques du transport.

○ Avoir des compétences en gestion et organisation des flux.

○ De fortes aptitudes relationnelles et de management. Avoir de grandes capacités relationnelles, pour parvenir à concilier les attentes de l'ensemble des intervenants qui sont placés, eux aussi, sous forte pression.

○ Connaître la réglementation fiscale et juridique en matière de transport.

○ Avoir le sens de l'organisation, la réactivité et un esprit d'analyse.

○ Avoir une aisance relationnelle, l'écoute, le tact et la diplomatie.

○ Maîtriser l'anglais et le français avec d'excellente capacité de rédaction et d'expression en anglais professionnel.

○ Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

Secrétaire de direction

Fonction et responsabilité

Sous l'autorité directe du Directeur Général, le secrétaire a en charge l'organisation et la gestion du secrétariat de la Direction Générale. Ses principales missions sont :

- Faire le suivi des décisions prises par le Directeur Général et prendre les mesures appropriées afin d'en assurer la réalisation.
- Prend les dispositions relatives à l'agenda du Directeur Général. À cette fin, prendre et fixer les rendez-vous, les lui rappeler et organiser des rencontres selon les priorités. Pouvoir réaménager l'emploi du temps en fonction des urgences ou des imprévus et s'assurer de la présence du Directeur Général à ses différents rendez-vous.
- Préparer les documents requis lors des affichages, des engagements, des promotions, des nominations, des affectations, des congés sabbatiques, des absences, etc. Veille au respect des échéanciers et des directives à ce sujet.
- Recevoir et filtrer les appels téléphoniques et donner des renseignements. Accueillir les visiteurs, s'informer de l'objet de la visite et préparer les documents nécessaires. Orienter ceux dont le problème peut être réglé par un autre responsable et fixer des rendez-vous si, à son avis, il est nécessaire de tenir un entretien avec le Directeur Général.
- Réceptionner et trier les courriers en fonction des priorités. Préparer les

dossiers en faisant les recherches et les consultations préalables. Répond aux demandes relevant de sa compétence. Rédiger des projets de réponse complexes. Noter les suites à donner et effectuer le suivi des dossiers.

○ Organiser des réunions en faisant les convocations, les réservations de salles et la préparation du matériel et des documents nécessaires. Assister aux réunions, prendre note des délibérations, rédiger les procès-verbaux.

○ Assumer la responsabilité du système de classement et appliquer la procédure d'archivage. Effectuer la mise à jour régulière des dossiers et des fichiers informatiques de gestion.

○ Participer à la planification et à l'organisation matérielle d'activités spéciales telles que colloques, congrès, voyages.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

○ Etre titulaire d'un BTS (bac+2) minimum en secrétariat de direction ou d'un diplôme équivalent.

○ Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (05) ans minimum en secrétariat de direction, de préférence dans une entreprise internationale ;

○ Avoir des qualités relationnelles et rédactionnelles confirmées ;

○ Posséder des capacités d'organisation et de rapidité d'exécution ;

○ Savoir hiérarchiser les urgences ;

○ Avoir un bon niveau de communication orale et écrite en français / Anglais indispensable ;

○ Maîtriser les logiciels informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

Logisticien

Fonction et responsabilité

Sous la responsabilité du Directeur d'Exploitation, le logisticien a en charge l'entreposage, le stockage, le transport et la livraison des marchandises. Il organise les déplacements de la main-d'œuvre s'occupant du transport et réduit au maximum les dépenses que ces déplacements occasionnent. Il assure l'inventaire et améliore la technique d'inventaire. Il met en place des systèmes d'informations permettant aux autres services concernés de pouvoir améliorer leur rendement. Ses opérations doivent permettre de minorer les coûts relatifs à la logistique et d'augmenter les bénéfices. Ses responsabilités sont les suivantes :

○ Responsable des flux entrants et sortants. Réceptionner et livrer les marchandises, compter, peser ou mesurer les produits livrés ; évaluer les éventuels dégâts.

○ Vérifier les indications qui figurent sur le bulletin de livraison, comparer avec les données disponibles.

○ Connaître et contrôler l'état des marchandises et définir les conditions de stockage en tenant compte du produit et du délai de péremption.

○ Entreposer les marchandises et superviser l'aire de stockage et les procédés de manutention.

○ Manipuler, stocker et signaler les produits chimiques ou dangereux ; procéder à l'élimination des déchets.

○ Contrôler l'état des instruments de conditionnement de marchandise (palettes, conteneur, etc.), les faire réparer si possible.

○ Se tenir au courant de l'évolution des techniques de transport et de leur réglementation.

○ Maîtriser les logiciels indispensables à une gestion efficace des stocks,

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

○ Avoir un niveau BAC + 2 minimum en logistique et transport.

○ Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (05) ans minimum à un poste similaire.

○ De fortes aptitudes relationnelles et de management. Avoir de grandes capacités relationnelles, pour parvenir à concilier les attentes de l'ensemble des intervenants qui sont placés, eux aussi, sous forte pression.

○ Tact, souplesse et sens du dialogue.

○ Avoir de la rigueur: «Le bon produit, au bon moment, au bon endroit»

Contenu des dossiers à fournir

Les dossiers doivent comporter :

1. Une demande d'emploi
2. Une lettre de motivation
3. Un Curriculum Vitae actualisé
4. Diplôme et attestations

Date et adresse de dépôt des candidatures

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de radio KANAL FM

Date limite des dépôts : VENDREDI 15 JUIN 2012 à 17H30.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE AUPRES DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHARGE DE LA PLANIFICATION, DU
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU
TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA FORMATION DES AGENTS DU CONTROLE DES
SERVICES DES DOUANES TOGOLAISES A L'AUDIT INTERNE ET A L'INSPECTION -CONTROLE

AMI N°003/2012/PFCTCAL/UCP du 04 juin 2012

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), un don (H-5490-TG) pour le financement du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des prestations des services de consultant relatives au présent avis à manifestation d'intérêt.

2. Les Services attendus du consultant consisteront entre autres à :

- Créer un cadre de formation consensuel avec l'administration des douanes en procédant à la collecte des informations locales devant lui permettre de concevoir les modules appropriés pour rendre sa formation utile aux bénéficiaires;
- Concevoir des modules appropriés en vue de répondre aux attentes des participants ;
- Former les agents du contrôle des services à l'audit interne et à l'inspection contrôle.

Le Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan- Lagos invite à présent les Consultants individuels éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés devront fournir leur Curriculum Vitae (CV) et les attestations de bonne exécution de services comportant des informations démontrant qu'ils disposent de qualifications et expériences pertinentes pour fournir ces services.

3. Les critères de sélection sont les suivants :

- être un expert douanier International avec connaissances avérées en audit financier et ou en contrôle de gestion ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années;
- avoir conduit au moins trois (3) missions d'audit de conformité d'administrations similaires à la douane, et au moins deux (2) missions de formation de cadres.

4. La mission aura une durée 18 jours ouvrés et la période indicative du démarrage de la mission est le mois de juillet 2012.

5. Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et expériences les plus pertinentes pour l'exécution de la mission. Sur la base des termes de référence, ce consultant sera invité à soumettre des propositions techniques et financières, puis à négocier le contrat.

6. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale, janvier 2011 (« Directives de consultants ») qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

7. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus citées.

8. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h (GMT) les matins et de 15h00 à 17h00 (GMT) les après-midi.

9. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées en trois (03) exemplaires (original + 2 copies) à l'adresse suivante (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le 20 juin 2012 à 17 heures précises (GMT). Les manifestations d'intérêt doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un consultant individuel pour la formation des agents du contrôle des services des douanes togolaises à l'audit interne et à l'inspection contrôle.** »

Coordination du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan- Lagos (PFCTCAL)

A l'attention du Coordonateur du Projet
Secrétariat du Projet
Immeuble CASEF, 4^{ème} étage, porte N° 411
Lomé-TOGO, Tél : 22 20 15 18
BP : 1667-Lomé
Email : pfctcaltg@yahoo.fr

NB : Seul le consultant retenu sera contacté
Le Coordonateur du Projet
M. AWADE



Foire Artisanale du Togo

Le Label de l'Artisanat Africain

KARA 2012

05 AU 15 JUILLET

PLUS DE 200 STANDS, 15 PAYS PARTICIPANTS

THEME : L'ARTISANAT TOGOLAIS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

INFOLINE 22 26 15 64
9005 53 75 / 98 36 07 71




PARTENAIRE OFFICIEL





EXPOSITIONS - VENTES



CONFERENCES - DEBATS



CONCOURS MISS



DEFILES DE MODE



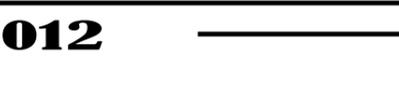
EXHIBITIONS NOCTURNES



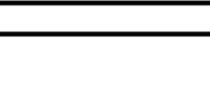
PRESTATIONS D'ARTISTES



TOUR CARAVANE



DINER GALA



La NJSPF à Dapaong

Pour dévoiler le vrai visage de l'UNIR

Quelques semaines après la création de l'Union pour la République (UNIR), la NJSPF, un mouvement qui s'est toujours battu pour sa naissance, est à pied d'œuvre pour une adhésion massive des populations à la nouvelle formation politique au pouvoir. Et, la préfecture de Tône a été choisie le 1^{er} juin 2012, pour comprendre les contours du fondement ainsi que les valeurs de l'UNIR.

Etonam Sossou

Noël De Poukn, Président National de la NJSPF était à la tête de la délégation qui a mis les petits plats dans les grands pour drainer

plus de dix mille âmes vers le stade omnisport de la ville de Dapaong où s'est tenu le grand meeting, le premier du genre pour sensibiliser les populations sur l'Union pour la République.

Cet évènement de grande envergure a été l'occasion pour Noël De Poukn, de féliciter les populations de Tône pour leur mobilisation, ce qui témoigne de l'importance qu'il accorde à la NJSPF



Noël De Poukn, Président National de la NJSPF

Pension alimentaire :

Un devoir souvent bafoué

En cas de séparation des conjoints, la pension alimentaire est la « manne » versée au parent à qui revient la garde de l'enfant. Dans la plupart des cas, ce droit de survie est malheureusement bafoué par le parent débiteur.

Elève en classe d'examen, A.D., une jeune fille de 20 ans, a saisi le Tribunal de grande instance (TGI) de Lomé pour exiger de son père A.A. à lui verser la somme de 15 000 F CFA en guise de pension alimentaire. La raison de sa requête, c'est qu'elle vit depuis le divorce de ses parents, avec sa mère. Cette dernière, en dépit des maigres moyens dont elle dispose, s'est « saignée » pour s'occuper d'elle de manière décente. Malgré sa bonne volonté, sa mère s'est peu à peu retrouvée à bout de souffle. La jeune fille a alors sollicité l'assistance de son père géniteur. Mais, celui-ci oppose un nœud catégorique à la demande de S.F. D'ailleurs, il soutient que S.F. est majeure et n'a par conséquent, aucun droit à réclamer, encore moins une pension alimentaire de lui.

De plus, poursuit-il dans son argumentation, suite au divorce survenu entre la mère de S.F. et lui, d'un commun accord, la garde des deux enfants (une fille et un garçon) était alors partagée entre les deux parents. Chacun avait alors pour seul devoir de s'occuper de l'enfant dont il a la garde. Sous l'insistance de A.D., l'homme propose de verser une pension alimentaire à hauteur de 3 000 F CFA par mois à sa fille. Arguant qu'il fait déjà face à d'énormes charges. Monsieur A.A. a été condamné à verser la somme de 12 000 F CFA par mois au profit de A.D., sa fille.

Le cas de A.D. fait partie des nombreuses affaires auxquelles font face quotidiennement, les services

de l'Action sociale et de la Justice. « Il ne se passe pas un jour, sans que je ne reçoive une plainte ou une sollicitation relative à la pension alimentaire », confirme Solange Tuinyo, assistante sociale à l'ONG «sauvons l'avenir des enfants», implantée dans la région des plateaux. «Généralement, quand nous recevons le père, on l'écoute d'abord. Puis, nous procédons à une négociation en l'amenant à contribuer pour la prise en charge de l'enfant. Et lorsqu'il s'oppose, nous transférons le dossier à la justice. A ce niveau, le juge tranche dans l'intérêt de l'enfant en fixant le montant de la pension en fonction du revenu du père », explique-t-elle. Toutefois, cette option ne marche pas à toutes les occasions.

Lorsqu'il s'agit d'une personne qui n'est pas salariée, par exemple les commerçants, le juge est plus ou moins impuissant, pour ordonner un quelconque paiement. Donc, cette mesure n'est envisageable que pour ceux qui ont une rémunération en termes de contrat de travail ou d'emploi. L'alternative dans un tel contexte est que la loi permet de saisir les biens du débiteur et procéder à la vente de ceux-ci, afin de permettre au créancier de pouvoir rentrer en possession de sa pension. Mais, comme le reconnaît les juges, la procédure est plus longue et beaucoup plus complexe.

Cependant, ce droit fondamental est parfois perçu par certains comme une forme d'arnaque qui ne dit pas son nom. En la matière, H.K., un

informaticien d'une trentaine d'années, ne va pas du dos de la cuillère pour la dénoncer, à cause de son expérience douloureuse qu'il vit présentement. «En plus de la pension alimentaire de l'enfant que je verse tous les mois, je dois prendre en charge la maman et quelques membres de sa famille. La dernière fois, j'ai été sommé par la grand-mère de mon enfant de rembourser la somme de 25 000 F CFA qu'elle a dû dépenser pour mon enfant durant mon absence. Quand j'ai mené ma petite enquête, j'ai constaté qu'il n'en était de rien», se plaint-il. Pour d'autres, la décision du juge rime parfois avec l'arbitraire. Après la séparation avec sa femme, C.S., employé dans une boulangerie, a été condamné à payer la somme de 35 000 F CFA (même si le montant a été par la suite revu à la baisse) pour la prise en charge de ses deux enfants, alors qu'il ne percevait que 40 000 F CFA comme salaire.

«J'ai dit au juge qu'il me fait la force et cela m'a valu un séjour à la Maison d'arrêt et de correction de Lomé», raconte l'employé. Vu sous cet angle, ce droit prend la forme d'un profit où des femmes y trouvent l'occasion de se faire de l'argent sans coup férir. T.Z., propriétaire d'une Petite et moyenne entreprise (PME), n'a pas eu recours à l'Action sociale ou à la Justice pour réclamer la pension alimentaire au père de son enfant. Bien au contraire, grâce à ce qui s'apparente à un chantage, cette femme dont l'âge se situe dans la fourchette de la quarantaine parvient toujours à soutirer de l'argent au père de son enfant pour augmenter la taille de sa PME. «Il suffit que je claque les doigts et le père de mon enfant fait un virement dans mon compte», s'enorgueillit-elle. Et s'il refuse de s'exécuter «C'est une personne très influente qui ne veut pas que je fasse du bruit autour de ça», répond-elle. Cependant, l'autre face de la médaille montre que toutes les femmes ne sont pas toutes logées à la même enseigne à l'image de T.Z. En effet, elles sont très peu, les femmes qui reçoivent ne serait-ce que le minimum de la pension alimentaire du père de leurs enfants, après leur séparation, sans l'intervention de l'Action sociale, de la Justice ou d'une tierce personne. C'est le cas de M.Z., une coiffeuse qui fait des pieds et des mains pour rentrer en possession de son dû. «Il faut que l'ami du père de mon enfant intercède pour que j'ai de quoi s'occuper de mon enfant », se lamente-t-elle.

et aux valeurs qu'elle défend. Pour le N°1 de la Jeunesse de l'UNIR, la naissance du nouveau parti présidentiel est une satisfaction car, « nous sommes de ceux qui ont pensé qu'il était temps pour le Président de la République d'avoir sa formation politique dans laquelle beaucoup d'énergies seront fédérées » a-t-il martelé.

Il a demandé expressément au nombreux public qui a fait le

déplacement du stade de servir de porte-voix pour ceux qui n'ont pu venir, afin que le moment venu, tous prennent d'assaut les lieux d'enregistrement pour s'inscrire massivement dans l'UNIR afin de prouver au Chef de l'Etat qu'il peut toujours compter sur Dapaong.

Du haut du podium, Noël De Poukn a profité pour mettre en garde certains marchands d'illusion de la région qui se permettent de jeter des

tracts visant à détourner les populations du noble objectif qui est celui d'appartenir à l'UNIR. Pour ces messieurs qui, « sont incapables d'acheter une simple boîte de craie pour leur localité », l'orateur a promis de révéler aux populations leurs identités si ces actes persistent.

Pour parer aux difficultés des populations, un don composé d'un orchestre complet d'un coût total de 10 millions, de 200 table-bancs et des équipements sportifs professionnels a été fait à la ville de Dapaong.

Notons que la NJSPF n'est pas à ses premières actions dans la région des savanes. Des table-bancs, des fournitures scolaires, l'établissement de 500 actes de naissance aux écoliers de l'Oti, un champ de coton pour relancer le secteur sont à l'actif de la NJSPF. Depuis près d'un an maintenant, le salaire de l'entraîneur de Foadan, le seul club évoluant en D1 est également pris en charge par la NJSPF.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°179 DE LOTO KADOO DU 25 MAI 2012

Le tirage de Loto KADOO de ce vendredi 01 Juin 2012, porte le N°180.

Lors du derniers tirage de Loto Kadoo, plusieurs gros lots ont été recensés à l'intérieur du pays, mais c'est surtout dans la capitale que l'essentiel des gros lots gagnés vendredi derniers ont été répertoriés.

À l'intérieur du pays, ce sont les villes de SOTOUBOUA et de KPALIME, qui se sont démarquées par le gros lot qui y ont été gagnés. Il s'agit d'un lot de 750.000F CFA remporté auprès de l'opérateur 1303 basé à SOTOUBOUA, d'un lot de 500.000F CFA et d'un gros lot de 1.000.000F CFA enregistrés respectivement sur les points de vente 4028 et 4007 situés à KPALIME.

A LOME, un lot de 750.000F CFA et trois gros lots de 1.000.000F CFA ont été recensés respectivement auprès des opérateurs 7500, 8003, 6440 et 3357.

Les points de vente 7924 et 3028 ne sont pas en reste avec un super gros lot de 2.250.000F CFA et un maxi gros lot de 5.000.000F CFA qui y ont été recensés.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°180 de Loto Kadoo du Vendredi 01 Juin 2012

Numéro de base

60

06

58

34

55

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 590 de Lotto Diamant du lundi 04 Juin 2012

Numéro de base

43

59

28

26

51



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.